



Ausgleichskasse PROMEA
Caisse de compensation PROMEA
Cassa di compensazione PROMEA

Ifangstrasse 8, Postfach, 8952 Schlieren

Tel 044 738 53 53

Fax 044 738 53 73

e-mail: info@promea.ch

PC 80-2520-5

www.promea.ch

Caisse de compensation PROMEA
Case postale
8952 Schlieren

Enregistrement à l'AVS de nouveaux collaborateurs et collaboratrices

Toute nouvelle entrée en fonction doit être annoncée sans attendre par l'employeur (nouvel art. 136 al. 1 RAVS Obligation de l'employeur d'annoncer à la caisse de compensation toute nouvelle personne durant le mois suivant l'entrée en fonction). **Veillez svpl. ne pas joindre à la présente les certificats AVS originaux!**

A l'aide du PartnerWeb, une solution Internet sécurisée de votre caisse de compensation, vous pouvez **annoncer en ligne vos collaborateurs et collaboratrices d'une manière simple et rapide, et aussi modifier les données personnelles**. Vous trouvez des informations détaillées concernant le PartnerWeb sur notre site Internet www.promea.ch.

Timbre de l'entreprise:

Numéro de décompte:

N° tél.

E-Mail:

Nouveaux collaborateurs / collaboratrices:

Noms	Prénoms	Numéro AVS	Date d'entrée en fonction

Remarques:

Lieu et date

Signature